

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/28
10 novembre 2001

(01-5630)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE

Déclaration distribuée par l'OIE

(En qualité d'observateur)

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) est l'organisation intergouvernementale reconnue par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ce qui concerne l'élaboration de normes sur la santé animale et les zoonoses. L'OIE appuie techniquement les pays Membres qui le demandent, les soutenant dans leurs efforts de contrôle et d'éradication des maladies animales. Elle propose en particulier son expertise aux pays en développement pour les aider à contrôler les maladies animales qui provoquent des pertes dans les cheptels, peuvent mettre en danger la santé publique ou menacent les autres pays Membres.

Attachée à la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), l'OIE coopère avec l'OMC pour aider les pays en développement à participer aux activités de normalisation et coordonne avec eux les efforts visant à définir les besoins en matière d'assistance technique dans le domaine sanitaire et déterminer la meilleure manière d'y pourvoir.

Compte tenu de la nécessité d'assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires et la santé des animaux tant sur les marchés intérieurs que dans le cadre des échanges internationaux, l'OIE reconnaît qu'il est important de garantir le développement durable et est consciente du rôle que l'innocuité des produits alimentaires et la bonne santé des animaux jouent dans la lutte contre la pauvreté et la facilitation du commerce.

L'OIE a déjà contribué financièrement à aider les représentants des pays en développement à participer à des conférences comme la Conférence OIE/FAO sur la fièvre aphteuse et la Consultation conjointe OMS/FAO/OIE sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Elle a par ailleurs signé un accord de coopération avec la Banque mondiale en vue d'améliorer le soutien apporté aux services vétérinaires dans les pays en développement, notamment dans des domaines relevant de la mise en œuvre de l'Accord SPS qui se rapportent au contrôle des maladies animales.

Dans le cadre de ses activités futures, l'OIE s'efforcera de trouver l'assistance financière nécessaire au personnel technique des pays en développement pour participer en qualité d'observateur à des réunions d'experts *ad hoc* visant à améliorer leurs connaissances et leur capacité à se conformer aux normes internationales. Elle s'efforcera également d'obtenir la collaboration formelle des laboratoires et centres de référence des pays développés en vue de renforcer les infrastructures zoosanitaires de pays moins avancés pour les maladies qui ont une importance économique.

Pour de plus amples renseignements sur l'OIE et ses activités, veuillez consulter le site Web de l'OIE (www.oie.int) ou contacter le bureau central de l'OIE à Paris (téléphone: +33 (1) 44 15 18 88; télécopie: +33 (1) 42 67 09 87; courrier électronique: oie@oie.int).